



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025 A 20H00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE PUBLIE LE 16 DECEMBRE 2025

31/2025 Approbation du PV de la séance du 10 juillet 2025

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025.

Délibération approuvée à l'unanimité.

32/2025 Budget communal : Décision modificative n°1

Le Conseil municipal décide d'approuver la décision modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Libellé	Budget de l'exercice	Vote de la DM	Total
011 Charges à caractère général	501 515.00 €	31 500.00 €	533 015.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	428 350.00 €	- 12 500.00 €	415 850.00 €
014 Atténuations de produits	71 265.00 €	215.00 €	71 480.00 €
65 Autres charges de gestion courante	119 300.00 €	- 5 500.00 €	113 800.00 €
		- €	- €
Total des dépenses de gestion courante	1 120 430.00 €	13 715.00 €	1 134 145.00 €
66 Charges financières	22 673.43 €	- €	22 673.43 €
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 143 103.43 €	13 715.00 €	1 156 818.43 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 985 191.38 €	-70 240.52 €	1 914 950.86 €
042 Opération ordre transfert entre sections			- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 985 191.38 €	-70 240.52 €	1 914 950.86 €
Total	3 128 294.81 €	- 56 525.52 €	3 071 769.29 €
D002 solde d'exécution reporté			- €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées			3 071 769.29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Libellé	Budget de l'exercice	Vote de la DM	Total
013 Atténuations de charges	3 000.00 €	1 500.00 €	4 500.00 €
70 Produits services, domaines et ventes	44 850.00 €	3 900.00 €	48 750.00 €
73 Impôts et taxes sauf 731	110 864.00 €	12 038.00 €	122 902.00 €
731 fiscalité locale	1 077 639.59 €	1 428.00 €	1 079 067.59 €
74 Dotations et participations	179 449.00 €	6 380.16 €	185 829.16 €
75 Autres produits de gestion courante	485 440.00 €	- 82 094.40 €	403 345.60 €
Total des recettes de gestion courante	1 901 242.59 €	- 56 848.24 €	1 844 394.35 €
76 Produits financiers	- €	13.50 €	13.50 €
77 Produits exceptionnels	- €	309.22 €	309.22 €
	- €	- €	- €
Total des recettes financières	- €	322.72 €	322.72 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 901 242.59 €	- 56 525.52 €	1 844 717.07 €
042 Opération ordre transfert entre sections	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	1 901 242.59 €	-56 525.52 €	1 844 717.07 €
R002 solde d'exécution reporté			1 227 052.22 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées			3 071 769.29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Libellé	Budget de l'exercice	Vote de la DM	Total
20 Immobilisations incorporelles	70 550.00 €	- 62 000.00 €	8 550.00 €
21 immobilisations corporelles	731 811.96 €	- 106 850.00 €	624 961.96 €
23 Immobilisations en cours	1 319 357.01 €	55 167.45 €	1 374 524.46 €
Total des dépenses d'équipement	2 121 718.97 €	-113 682.55 €	2 008 036.42 €
16 Emprunts et dettes assimilées	77 581.97 €	- €	77 581.97 €
Total des dépenses financières	77 581.97 €	0.00 €	77 581.97 €
Total des dépenses réelles d'investissement	2 199 300.94 €	-113 682.55 €	2 085 618.39 €
040 Opération ordre transfert entre sections	- €		0.00 €
041 Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	2 199 300.94 €	-113 682.55 €	2 085 618.39 €
D001 solde d'exécution reporté			413 859.33 €
Total des dépenses d'investissement cumulées			2 499 477.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Libellé	Budget de l'exercice	Vote de la DM	Total
13 Subventions d'investissements	800 450.00 €	- 91 333.00 €	709 117.00 €
Total des recettes d'équipement	800 450.00 €	- 91 333.00 €	709 117.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	184 067.04 €	68 494.89 €	252 561.93 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	870 504.07 €	- €	870 504.07 €
Total des recettes financières	1 054 571.11 €	68 494.89 €	1 123 066.00 €
Total	1 855 021.11 €	-22 838.11 €	1 832 183.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 985 191.38 €	-70 240.52 €	1 914 950.86 €
040 Opération ordre transfert entre sections			0.00 €
041 Opérations patrimoniales			0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 985 191.38 €	-70 240.52 €	1 914 950.86 €
Total	3 840 212.49 €	-93 078.63 €	3 747 133.86 €
R001 solde d'exécution reporté			- €
Total des recettes d'investissement cumulées			3 747 133.86 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

33/2025 Budget communal : Budget primitif 2026

Le Conseil municipal,

Arrête : le budget primitif 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser	Vote de l'assemblée	Total
011 Charges à caractère général	533 015.00 €	0.00 €	392 225.00 €	392 225.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	415 850.00 €	0.00 €	424 200.00 €	424 200.00 €
014 Atténuations de produits	71 480.00 €	0.00 €	71 765.00 €	71 765.00 €
65 Autres charges de gestion courante	113 800.00 €	0.00 €	121 300.00 €	121 300.00 €
Total des dépenses de gestion courante	1 134 145.00 €	0.00 €	1 009 490.00 €	1 009 490.00 €
66 Charges financières	22 673.43 €	0.00 €	21 503.14 €	21 503.14 €
67 Charges spécifiques	- €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 156 818.43 €	0.00 €	1 030 993.14 €	1 030 993.14 €
023 Virement à la section d'investissement	1 914 950.86 €		363 776.91 €	363 776.91 €
042 Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €		0.00 €	0.00 €
043 Opérations ordre intérieur de la section	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 914 950.86 €		363 776.91 €	363 776.91 €
TOTAL	3 071 769.29 €	0.00 €	1 394 770.05 €	1 394 770.05 €
D002 RESULTAT REPORTE				0.00 €
Total de la section de fonctionnement				1 394 770.05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Vote de l'assemblée	Total
013 Atténuations de charges	4 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
70 Prod. services, domaines et ventes diverses	48 750.00 €	0.00 €	43 625.00 €	43 625.00 €
73 Impôts et taxes	122 902.00 €	0.00 €	97 963.00 €	97 963.00 €
731 Fiscalité locale	1 079 067.59 €	0.00 €	1 104 424.05 €	1 104 424.05 €
74 Dotations et participations	185 829.16 €	0.00 €	37 508.00 €	37 508.00 €
75 Autres produits de gestion courante	403 345.60 €	0.00 €	109 740.00 €	109 740.00 €
Total des recettes de gestion courante	1 844 394.35 €	0.00 €	1 394 760.05 €	1 394 760.05 €
76 Produits financiers	13.50 €	0.00 €	10.00 €	10.00 €
77 Produits spécifiques	309.22 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
78 Reprises amortissement, dépréciat*, prov.			0.00 €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 844 717.07 €	0.00 €	1 394 770.05 €	1 394 770.05 €
042 Opération ordre transfert entre sections			0.00 €	0.00 €
043 Opérations ordre intérieur de la section			0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordres de fonctionnement	0.00 €		0.00 €	0.00 €
TOTAL	1 844 717.07 €	0.00 €	1 394 770.05 €	1 394 770.05 €
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0.00 €
Total de la section de fonctionnement				1 394 770.05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Vote de l'assemblée	Total
20 Immobilisations incorporelles	8 550.00 €	0.00 €	104 350.00 €	104 350.00 €
21 Immobilisations corporelles	624 961.96 €	0.00 €	300 500.00 €	300 500.00 €
23 Immobilisations en cours	1 374 524.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'équipement	2 008 036.42 €	0.00 €	404 850.00 €	404 850.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	77 581.97 €	0.00 €	78 752.66 €	78 752.66 €
Total des dépenses financières	77 581.97 €	0.00 €	78 752.66 €	78 752.66 €
Total des dépenses réelles d'investissement	2 085 618.39 €	0.00 €	483 602.66 €	483 602.66 €
040 Opération ordre transfert entre sections	0.00 €		0.00 €	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €		30 167.45 €	30 167.45 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €		30 167.45 €	30 167.45 €
TOTAL	2 085 618.39 €	0.00 €	513 770.11 €	513 770.11 €
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0.00 €
Total de la section de fonctionnement				513 770.11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES				
Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser	Vote de l'assemblée	Total
13 Subventions d'investissement	709 117.00 €	0.00 €	10 935.00 €	10 935.00 €
Total des recettes d'équipement	709 117.00 €	0.00 €	10 935.00 €	10 935.00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	252 561.93 €	0.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	870 504.07 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes financières	1 123 066.00 €	0.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €
Total des recettes réelles d'investissement	1 832 183.00 €	0.00 €	283 935.00 €	283 935.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 914 950.86 €	0.00 €	363 776.91 €	363 776.91 €
040 Opération ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	30 167.45 €	30 167.45 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 914 950.86 €	0.00 €	393 944.36 €	393 944.36 €
TOTAL	3 747 133.86 €	0.00 €	677 879.36 €	677 879.36 €
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0.00 €
Total de la section d'investissement				677 879.36 €

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	513 770.11 €	677 879.36 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	- €	- €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
	Total de la section d'investissement	513 770.11 €	677 879.36 €
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 394 770.05 €	1 394 770.05 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	- €	- €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
	Total de la section de fonctionnement	1 394 770.05 €	1 394 770.05 €
	TOTAL DU BUDGET	1 908 540.16 €	2 072 649.41 €

Fixe : le montant des contributions directes en recouvrement en 2026 à 950.605,05 euros, auquel il faut rajouter un montant estimé de 149.819,00 euros correspondant à la compensation versée par l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Autorise : Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget primitif 2026 et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

**Délibération approuvée à l'unanimité.
Deux abstentions (Madame GARRIGOU et Madame DI VAGNO).**

34/2025 Fixation du taux des impôts locaux

Le Conseil municipal,

Approuve : le montant des contributions directes en recouvrement en 2026 à 950.605,05 euros suivant le tableau ci-dessous :

	Bases prévisionnelles 2026	Taux votés	Produit fiscal attendu en 2026
TH résidences secondaires	39.100,00 €	18,44 %	7.210,04 €
TFB	3.081.901,00	29,69 %	922.226,45 €
TFNB	47.000,00 €	60,38 %	28.378,60 €
		TOTAL	950.605,05 €

Approuve : le maintien des taux d'imposition suivants :
- pour la Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 18,44 %,
- pour la Taxe sur le foncier bâti : 29,69 %,
- pour la Taxe sur le foncier non bâti : 60,38 %.

Note : que l'Etat versera au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation un montant estimé à 149.819,00 euros.

Note : que la subvention qui sera versée en 2026 fera l'objet de versements échelonnés suivant les besoins de l'association, dans la limite de 40.000,00 euros TTC.

Charge : Monsieur le Maire de signer la convention correspondante et de demander les pièces comptables justifiant les demandes de l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du Budget primitif 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité.

37/2025 Subvention vélo

Le Conseil municipal,

Décide : d'allouer une subvention « vélo » d'un montant de 100,00 euros pour les particuliers habitants à Niederhausbergen pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo classique, sans conditions de ressources.

Définit : que le montant minimal d'acquisition d'un vélo est de 475,00 euros.

Précise : que les conditions à remplir impérativement par les particuliers pour bénéficier du dispositif sont les suivantes :

- Le dispositif est réservé aux 15 premiers dossiers complets reçus en mairie, le cachet de la poste ou d'entrée de la mairie faisant foi,
- Que les vélos adultes neufs ou reconditionnés homologués, comprenant les équipements de sécurité obligatoires (éclairage, signalisation sonore, freins) sont éligibles,
- Que seuls les achats compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026 seront pris en compte,
- Le lieu d'achat du vélo devra être situé dans le département du Bas-Rhin ; l'achat sur une plateforme de commerce en ligne ne sera pas subventionné par la commune,
- Seule, une personne par foyer peut bénéficier de cette subvention. Les foyers ayant obtenu précédemment une subvention ne peuvent prétendre à aucune nouvelle subvention.

Autorise : Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dispositif de subvention.

Charge : Monsieur le Maire d'établir les décisions individuelles de versement et de procéder aux versements.

Précise : que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité.

38/2025 Subvention aux coopératives scolaires

Le Conseil municipal décide des subventions suivantes aux coopératives scolaires :

- | | |
|--|--------------|
| - Coopérative scolaire Ecole maternelle | 300,00 euros |
| - Coopérative scolaire Ecole élémentaire | 300,00 euros |

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité.

39/2025 Demandes de subventions exceptionnelles des écoles

Le Conseil municipal,

Décide : d'octroyer une participation financière exceptionnelle d'un montant de 1.040,00 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour l'animation « Initiation à l'escalade ».

Décide : d'octroyer une participation financière exceptionnelle d'un montant de 1.245,00 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour l'animation « Escalade ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité.

40/2025 Fixation des tarifs des concessions cimetière

Le Conseil municipal,

Fixe : la durée et le tarif des concessions du cimetière et de l'espace cinéraire à compter du 1^{er} janvier 2026 à :

<u>TOMBE SIMPLE</u>	Concession de 10 ans	200,00 €
	Renouvellement 10 ans	200,00 €
<u>TOMBE DOUBLE</u>	Concession de 10 ans	300,00 €
	Renouvellement 10 ans	300,00 €
<u>CASE DE COLUMBARIUM (1 à 3 urnes)</u>	Concession de 15 ans	1.000,00 €
	Renouvellement 15 ans	1.000,00 €
<u>CAVURNE (1 à 4 urnes)</u>	Concession de 15 ans	1.000,00 €
	Renouvellement 15 ans	1.000,00 €

Autorise : la mise en place d'une plaque sur le support de mémoire en cas de dispersion de cendres au jardin du souvenir au tarif de 200,00 euros. La dispersion se fait à titre gracieux.

Précise : que le règlement du montant de la concession s'effectue à la date de la prise de possession de la concession et non à terme échu.

Dit : que les concessions sont indéfiniment renouvelables au tarif en vigueur au moment de leur renouvellement. Le concessionnaire lui-même, ou si celui-ci est décédé, les ayants droits directs peuvent demander le renouvellement.

Rappelle : que les recettes afférentes aux tombes simples et aux tombes doubles sont enregistrées au budget communal pour 2/3 et au budget du CCAS pour 1/3.

Rappelle : que les recettes afférentes aux cases de columbarium et aux cavurnes sont enregistrées pour leur montant total au budget communal.

Précise : que les tombes pour enfants de moins de 12 ans sont mises à disposition gratuitement pour une durée de 15 ans. Après cette période, elles sont régies par le tarif commun.

Délibération approuvée à l'unanimité.

41/2025 Budget Langenthal : Budget primitif 2026

Le Conseil municipal,

Décide : d'adopter le Budget primitif 2026 du lotissement Langenthal selon l'équilibre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	2 100.00 €		
012 Charges de personnel, frais assimilés	0.00 €		
65 Autres charges de gestion courante	0.00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 100.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	0.00 €
042 opération d'ordre transfert entre sections	94 883.42 €	042 opération d'ordre transfert entre sections	96 983.42 €
043 opération ordre intérieur de la section	100.00 €	043 opération ordre intérieur de la section	100.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	94 983.42 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	97 083.42 €
		R002 - Résultat reporté	0.00 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	97 083.42 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	97 083.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		16 emprunts et dettes assimilées	2 100.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	0.00 €	Total des recettes d'équipement	2 100.00 €
		Total des recettes réelles	2 100.00 €
040 opération d'ordre transfert entre sections	96 983.42 €	040 opération d'ordre transfert entre sections	94 883.42 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	96 983.42 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	94 883.42 €
D001 - Résultat reporté	0.00 €		
Total des dépenses d'investissement cumulées	96 983.42 €	Total des recettes d'investissement cumulées	96 983.42 €

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget primitif 2026 du lotissement Langenthal et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

42/2025 Budget du photovoltaïque : Budget primitif 2026

Le Conseil municipal,

Décide : d'adopter le budget suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	1 520.00 €	70 Ventes produits fabriqués, prestations	1 520.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 520.00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 520.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €
		R002 - Résultat reporté	0.00 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	1 520.00 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 520.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Total des dépenses réelles d'investissement	0.00 €	Total des recettes d'équipement	0.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	0.00 €	Total des recettes d'investissement cumulées	0.00 €

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget primitif 2026 du budget annexe photovoltaïque et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

43/2025 Marchés publics : avenants

Le Conseil municipal,

Note : la passation des avenants suivants pour le marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation énergétique de la Cantine pour des moins-values d'un montant total de -15.956,67 euros HT :

Objet marché Initial : Extension Cantine	Titulaire marché	Montant marché HT en euros	N° avenant	Montant avenant en HT	Nouveau montant du marché en HT
06 PLATRERIE - FAUX PLAFOND - ISOLATION	STENGER PLATRE ET STAFF	100.776,55 €	3	-8.760,12 €	92.016,18 €
07 MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIER	MENUISERIE ZYTO	36.097,00 €	2	-1.826,50 €	34.270,50 €
11 ELECTRICITE - CFO - CFA - PHOTOVOLTAÏQUE	ELECTRICITE VEIT	42.849,93 €	1	-5.369,80 €	37.480,13 €

Note : la correction d'une erreur matérielle contenue dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), et notamment en ce qui concerne la section III. PRIX – VARIATION DES PRIX / 3) VARIATION DES PRIX. L'indice de révision mentionné pour le lot 15 est l'indice BT12. L'indice correct devant être appliqué pour ce lot est BT09.

Délibération approuvée à l'unanimité.

44/2025 Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de mairie

Le Conseil municipal,

Approuve : le lancement du projet de restructuration et rénovation énergétique de la mairie et la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence AEDFICEM de ROSHEIM rattachée à la société AEDIFICEM de CHAMPIGNY pour la réalisation de la restructuration et rénovation énergétique de la mairie.

Autorise : Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec AEDIFICEM pour un montant de 20.230 euros HT et toutes les pièces relatives à cette décision.

Précise : que les dépenses correspondantes ont été prévues au Budget primitif 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité.

45/2025 Création d'un poste d'agent technique

Le Conseil municipal,

Décide : de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures d'un agent d'entretien des espaces verts, aux grades d'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C, à compter du 1^{er} février 2026.

Décide : que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux.

Charge : Monsieur le Maire de recruter, le cas échant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Note : que les crédits correspondants sont prévus dans le Budget Primitif 2026.

Délibération approuvée à l'unanimité.

46/2025 Adhésion à la convention risque santé

Le Conseil municipal,

- Décide** : d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet au 1^{er} janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.
- Décide** : de fixer le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 à hauteur de 45 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »),
- Décide** : d'accorder la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé ».
- Précise** : que ce montant est un maximum et que l'agent ayant une cotisation inférieure à ce montant percevra une participation à due concurrence de sa cotisation.
- Note** : que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.
- Note** : que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Autorise** : Monsieur le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

Délibération approuvée à l'unanimité.

47/2025 Convention avec l'Eurométropole de Strasbourg relative à l'utilisation du Système d'Information Géographique

Le Conseil municipal approuve la convention cadre pour l'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes membres et services associés.

Délibération approuvée à l'unanimité.

48/2025 Convention avec l'Eurométropole de Strasbourg : mise en œuvre opérationnelle de la gratuité de la carte Pass'relle par renouvellement de la convention Pass'relle actualisée

Le Conseil municipal,

- Approuve** : la nouvelle convention Pass'relle, qui met en œuvre la gratuité de l'abonnement Pass'relle à compter du 1^{er} janvier 2026 au sein de la bibliothèque de la commune.
- Autorise** : Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg

Autorise : Monsieur le Maire à exécuter toutes les décisions afférentes, y compris de modification de la régie de recettes concernée.

Délibération approuvée à l'unanimité.

49/2025 Avis sur le programme de voirie

Le Conseil municipal,

Donne : un avis favorable aux projets 2026 présentés par le service voirie sur la commune de Niederhausbergen.

Demande : la mise à jour des demandes de la commune et leur inscription au programme de voirie.

Charge : Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

Délibération approuvée à l'unanimité.

50/2025 Avis sur le Rapport Annuel 2024 du Service Public d'Élimination des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg

Le Conseil municipal,

Prend note : de la présentation au Conseil municipal des éléments du rapport présenté par le service eurométropolitain d'élimination des déchets pour l'exercice 2024.

Donne : un avis favorable au rapport portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets.

Délibération approuvée à l'unanimité.

51/2025 Avis sur le Rapport Annuel 2024 des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg

Le Conseil municipal,

Prend note : de la présentation au Conseil municipal des éléments du rapport présenté par le service eurométropolitain Eau / Assainissement pour l'exercice 2024.

Donne : un avis favorable au rapport portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Délibération approuvée à l'unanimité.